

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27381**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial(e) des industries chimiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des industries chimiques - Union des industries chimiques (UIC)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222w Transformations chimiques et apparentées (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP Technico-commercial(e) des industries chimiques est en lien avec le métier de technico-commercial(e).

Le (la) technico-commercial(e) a en charge la prospection et le développement du chiffre d'affaires de gammes de produits industriels ou de services de son entreprise, sur un territoire géographique défini.

Il (elle) démarche des clients et des prospects professionnels. À partir d'une analyse des besoins de ses clients formalisés par un appel d'offres ou d'un cahier des charges et de son expertise technique, il (elle) propose des solutions industrielles pertinentes sur le plan des fonctionnalités techniques, de la mise en œuvre et des services apportés. Il (elle) les formalise dans un document technique et commercial. Il (elle) réalise le suivi de l'exécution des contrats, le suivi de ses clients, s'assure de leur satisfaction et met en œuvre des actions correctives, le cas échéant.

Il (elle) réalise le suivi budgétaire et assure le reporting de son activité.

Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

- Planification et organisation de son activité commerciale
- Prospection (prise de rendez-vous, relances, visites et entretiens commerciaux auprès d'une clientèle professionnelle pour la promotion et la vente de sa gamme de produits)
- Suivi et reporting de son activité commerciale (suivi des ventes et de ses résultats commerciaux et reporting)
- Proposition et négociation de solutions industrielles dans le domaine de la chimie adaptées aux besoins des clients
- Gestion et fidélisation d'un portefeuille client (suivi de la satisfaction des clients, traitement des réclamations)

Les compétences attestées :

Compétence 1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions commerciales

Compétence 2 - Assurer le suivi de son activité commerciale

Compétence 3 - Communiquer avec différents interlocuteurs

Compétence 4 - Analyser les besoins des clients

Compétence 5 - Elaborer une offre industrielle technique et commerciale adaptée aux besoins des clients

Compétence 6 - Traiter les réclamations des clients et identifier les points d'amélioration

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Les salariés titulaires du CQP Technico-commercial(e) des Industries Chimiques exercent leur activité au sein d'un service commercial ou de la direction commerciale de sites chimiques.

Les secteurs de production chimique sont les suivants :

§ Chimie minérale (fabrication de gaz industriels, colorants, pigments, produits azotés, engrais, fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base...)

§ Chimie organique (fabrication de caoutchoucs synthétiques, matières plastiques de base, fabrication d'autres produits chimiques organique de base...)

§ Spécialités chimiques (pesticides, peintures, encres, vernis, mastics, produits explosifs, colles, huiles essentielles...)

§ Savons, parfums et produits d'entretien

§ Fabrication de produits pharmaceutiques de base

Type emplois accessibles :

Technico-commercial(e); Délégué(e) commercial(e); Attaché(e) commercial(e)

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 6 compétences :

Compétence 1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions commerciales

Compétence 2 - Assurer le suivi de son activité commerciale

Compétence 3 - Communiquer avec différents interlocuteurs

Compétence 4 - Analyser les besoins des clients

Compétence 5 - Elaborer une offre industrielle technique et commerciale adaptée aux besoins des clients

Compétence 6 - Traiter les réclamations des clients et identifier les points d'amélioration

Chacune des compétences peut faire l'objet d'une validation partielle. Les 6 compétences doivent être validées pour que le CQP soit délivré.

Après un parcours de développement des compétences, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

:

Observation en situation professionnelle :

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques, sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de sa période de mise en pratique et, le cas échéant, au cours de son expérience antérieure.

Par Validation des acquis de l'expérience, après l'étape de recevabilité de la demande, l'accès à la certification s'appuie sur une évaluation reposant sur trois modalités

Renseignement du dossier VAE ou du dossier du candidat

Renseignement d'un document écrit sur une action de progrès réalisée

Entretien avec au moins deux évaluateurs (un ou des professionnels du métier et un évaluateur habilité par la CPNE des Industries chimiques sur les activités professionnelles réalisées par le candidat au cours de son expérience professionnelle.

Cet entretien s'appuie sur le dossier candidat et le dossier VAE renseignés par le candidat ou une observation en situation professionnelle le cas échéant.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »
Après un parcours de formation continue	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »
En contrat de professionnalisation	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		Le jury paritaire national est composé de 50% de représentants « employeurs » et 50% de représentants des « organisations syndicales »

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technico-commercial(e) des industries chimiques" avec effet au 18 décembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.jetravailledanslachimie.fr

[Observatoire des Industries Chimiques](#)

[OPCA DEFI](#)

Lieu(x) de certification :

UIC - Le Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

France entière

Historique de la certification :

- Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 27 avril 2011 relative à la création du dispositif des Certificats de Qualification Professionnelle des Industries Chimiques

- Décision de la CPNEFP des Industries Chimiques du 25 février 2016 relative à la création du Certificat de Qualification Professionnelle Technico-commercial(e) des Industries Chimiques.